DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-15

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril 2026 à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 8 avril 2026, sous la présidence de M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Maire.

Etaient présents : M. ARRATIBEL Estéban, M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. DARRIGRAND Jean-Baptiste, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, M. de LASSUS SAINT-GENIES Geoffroy, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Fréderic, Mme LEROY Virginie, Mme MARCHAL Agnès, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Etaient absents et représentés : M. CERLES Clément par M. FAITFEU Frédéric.

M. PIN-BELLOC Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

Vu l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que la désignation des membres de la commission a lieu a bulletin secret à la majorité absolue mais que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de voter à scrutin public.

Monsieur le Maire EXPLIQUE que pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offre.

Seuil	Montant 2026-2027*
Fournitures et services	216 000 €HT
Travaux et contrats de concession	5 404 000 €HT

*montants donnés à titre indicatif pouvant être modifié chaque année

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, **la commission est composée : du maire et de 3 membres titulaires et de 3 suppléants élus parmi les conseillers municipaux.**

Une seule liste se porte candidate :

Titulaires	Suppléants
- Madame PERTUISET Sophie	- Madame BARBARANT Sabine
- Monsieur OTAL Patrick	- Monsieur ARRATIBEL Estéban
- Monsieur PIN-BELLOC Thierry	- Monsieur TANCHAUD Christophe

- Nombre votants : 19
- Nombre d'abstentions : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 10

Ayant obtenu la majorité des voix, la liste est élue.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Charles de LASSUS SAINT-GENIES

